



BLANCHARD
BOULON
COGEPARC
EFFINANCE

COGEPARC

Société d'Expertise Comptable
& de Commissariat aux Comptes
Inscrite à l'Ordre des
Experts-comptables et à la
Compagnie Régionale de Lyon

L Y O N
Le Thelemos - CP 202
12, quai du Commerce
69336 Lyon Cedex 09
Tél. +33 (0)4 72 53 25 50
Fax +33 (0)4 72 53 25 51

L A G N I E U
56 avenue de l'Etraz
01150 Lagnieu
Tél. +33 (0)4 74 40 32 32
Fax +33 (0)4 74 40 32 33

C R É M I E U
19, cours Baron Raverat
38460 Crémieu
Tél. +33 (0)4 74 92 43 74
Fax +33 (0)4 72 53 25 51

ST-GENIS-LAVAL
56, avenue Chanoine Cartellier
Bâtiment 2 B
69230 St Genis Laval
Tél. +33 (0)4 82 53 74 08

cabinet@cogeparc.com
www.cogeparc.com

SA au capital de 205 500 €
RCS Lyon B 964 501 308
TVA NII FR47964501308

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

56 Rue Bourgmayer

01002 BOURG EN BRESSE

EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023

SOMMAIRE

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels 1
- Etats financiers au 31 Décembre 2023 5
- Rapport spécial sur les conventions réglementées 40

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'Association Comité Départemental de l'Ain de la ligue nationale contre le cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Comité Départemental de l'Ain de la ligue nationale contre le cancer, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les règles et méthodes retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes aux dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et aux dispositions spécifiques du règlement ANC 2018-06.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 26 Avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

COGEPARC



Anne BRION TURCK, Associée

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2023	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 375.36	(2 996.18)	379.18	800.84
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 375.36	(2 996.18)	379.18	800.84
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	3 375.36	(2 996.18)	379.18	800.84
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				
CRÉANCES	51 367.22		51 367.22	60 643.57
Créances clients, usagers et comptes rattachés	405.80		405.80	400.00
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	50 961.42		50 961.42	60 243.57
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	202 413.75		202 413.75	188 411.43
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	202 413.75		202 413.75	188 411.43
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	253 780.97		253 780.97	249 055.00
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	257 156.33	(2 996.18)	254 160.15	249 855.84
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
Fonds propres sans droit reprise	1 524.49	1 524.49
Fonds propres statutaires	1 524.49	1 524.49
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	167 088.41	161 819.18
Réserves statutaires ou contractuelles	167 088.41	161 819.18
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	9 948.30	5 269.23
Situation nette (sous total)	178 561.20	168 612.90
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat / contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	178 561.20	168 612.90
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	6 820.96	6 665.00
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II	6 820.96	6 665.00
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	415.00	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	415.00	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS		
DETTES	68 122.99	74 110.94
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 386.05	70 079.86
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	5 396.32	4 031.08
Dettes fiscales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 340.62	
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance	240.00	467.00
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	68 362.99	74 577.94
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	254 160.15	249 855.84

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	31 416.00	27 312.00	4 104.00	15.03 %
Ventes de biens et services	175 016.49	169 414.48	5 602.01	3.31 %
Ventes de biens	35 143.92	18 416.80	16 727.12	90.83 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	139 872.57	150 997.68	(11 125.11)	-7.37 %
. dont parrainages	845.00		845.00	
Concours publics et subventions d'exploitation	59 447.52	52 996.97	6 450.55	12.17 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	407 616.77	370 097.74	37 519.03	10.14 %
Dons manuels	407 616.77	369 023.64	38 593.13	10.46 %
Mécénats		1 074.10	(1 074.10)	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	43 112.72	67 156.03	(24 043.31)	-35.80 %
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges		5 129.00	(5 129.00)	
Utilisations des fonds dédiés	6 665.00	10 869.32	(4 204.32)	-38.68 %
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION	723 274.50	702 975.54	20 298.96	2.89 %
Achats de marchandises	53 383.38	40 525.05	12 858.33	31.73 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	91 518.92	109 566.87	(18 047.95)	-16.47 %
Aides financières	456 383.29	419 929.01	36 454.28	8.68 %
Impôts, taxes et versements assimilés	427.08	530.46	(103.38)	-19.49 %
Salaires et traitements	48 477.68	58 437.90	(9 960.22)	-17.04 %
Charges sociales	13 250.72	20 906.59	(7 655.87)	-36.62 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	836.66	654.04	182.62	27.92 %
Reports en fonds dédiés	6 820.96	6 665.00	155.96	2.34 %
Autres charges	44 618.82	41 605.63	3 013.19	7.24 %
CHARGES D'EXPLOITATION	715 717.51	698 820.55	16 896.96	2.42 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7 556.99	4 154.99	3 402.00	81.88 %
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	2 391.31	1 114.24	1 277.07	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	2 391.31	1 114.24	1 277.07	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	2 391.31	1 114.24	1 277.07	

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	9 948.30	5 269.23	4 679.07	88.80 %
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	725 665.81	704 089.78	21 576.03	3.06 %
TOTAL DES CHARGES	715 717.51	698 820.55	16 896.96	2.42 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	9 948.30	5 269.23	4 679.07	88.80 %
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		5 000.00	(5 000.00)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		5 000.00	(5 000.00)	
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole		5 000.00	(5 000.00)	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		5 000.00	(5 000.00)	
NON AFFECTÉS				

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Mentionner également les évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

La fin de la pandémie du COVID 19, a permis de reprendre une activité presque normale.

- Intervention en milieu scolaire en augmentation
- Hausse des manifestations et des participants

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Preamble

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est provisionnée sur les ressources de l'exercice 2023.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 375	0		3 375
Immobilisations financières				
Total	3 375	0	0	3 375

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	0	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles				
Amort. Immobilisations corporelles	2 575	422		2 997
Amort. Immobilisations financières				
Total	2 575	422	0	2 997

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks Néant

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	406	406	
→ Autres Créances	50 962	50 962	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance		0	
Total	51 368	51 368	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	118 021	
Livrets et comptes épargne	84 393	2 390
Comptes à terme		
Total	202 414	2 390

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<i>Rubriques à détailler</i>		
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ Dons à recevoir du BN	11 109	17 148
→ Dons à recevoir du BN	33 512	43 095
autres produits à recevoir	6 341	
→		
→		
→		
Disponibilités		
Total	50 962	60 243

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<i>Rubriques à détailler</i>		
...		
...		
...		
...		
...		
Total	0	0

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023	
	Montant		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	
Fonds propres sans droit de reprise	1 524									1 524
→ Fonds statutaires	161 819									167 088
→ Fonds de réserve générale		5 269								
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves										
Report à nouveau										
Excédent ou déficit de l'exercice	5 269		-5 269		9 948					9 948
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
Total	168 612		0	0	9 948	0	0	0		178 560

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

⇨ Lignes à ventiler par projet

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		13 486	0	6 821	0	6 821
→ KIABI	2021	6 665			6 665	0
→ KIABI	2023	6 821		6 821		6 821
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		13 486	0	6 821	0	6 821
→ Legs à détailler...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		13 486	0	6 821	0	6 821

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	0	415		415
→				
Total	0	415	0	415

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 386	56 386		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	5 396	5 396		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes		0		
Produits constatés d'avance	240	240		
Total	62 022	62 022	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	0	0
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	5 396	4 031
→ Urssaf/ Pôle emploi		
→ Caisse de retraite		
→ Caisse de prévoyance		
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	3 997	2 986
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 399	1 045
→ Prélèvement à la source		
Total	5 396	4 031

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	56 386	67 080
→ 4081 : Factures divers	6 860	24 255
4082 : Factures du BN	49 526	42 825
...		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	0	0
...		
...		
Total	56 386	67 080

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

NEANT


4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

⇒ CROD à insérer

26/03/2024 -
08:41

 001 - COMITÉ DE L'AIN		Décembre 2023		Décembre 2022	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
EMPLOIS					
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES		571 308,33	556 346,33	535 920,93	522 121,53
1.1 Réalisées en France		571 308,33	556 346,33	535 920,93	522 121,53
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		125 967,59	111 005,59	123 010,93	109 211,53
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		445 340,74	445 340,74	412 910,00	412 910,00
1.2 Réalisées à l'étranger					
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme					
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		93 927,25	93 877,25	100 806,98	100 766,98
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		93 927,25	93 877,25	100 806,98	100 766,98
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		43 245,97	13 103,97	55 427,64	49 680,61
3.1 Frais d'information et de communication		86,20	86,20	38,00	38,00
3.2 Frais de fonctionnement		41 654,92	11 512,92	54 304,04	48 557,01
3.3 Autres charges		1 504,85	1 504,85	1 085,60	1 085,60

Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2023 [16]

4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	837	415,00	
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	6 820,96		6 665,00
TOTAL CHARGES	715 717,51	663 742,55	672 569,12
EXCÉDENT OU DÉFICIT	9 948,30		5 269,23

	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
<i>Réalisées en France</i>				
<i>Réalisées à l'étranger</i>				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS			5 000,00	5 000,00
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL			5 000,00	5 000,00

26/03/2024 -
08:41

001 - COMITÉ DE L'AIN		Décembre 2023		Décembre 2022	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
RESSOURCES					
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-656317,00	-656317,00	-627 210,60	
1.1 Cotisations sans contrepartie		-31 416,00	-31 416,00	-27 312,00	
1.2 Dons, legs et mécénat		-407 616,77	-407 616,77	-370 097,74	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-217 284,00	--217 284,00	-229 800,86	
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-845,00		-7 883,89	
2.1 Cotisations avec contrepartie					
2.2 Parrainage des entreprises		-845,00			
2.3 Contributions financières sans contrepartie				-7 883,89	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public					
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		-59 447,52		-52 996,97	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				-5 129,00	
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		-6 665,00		-10 869,32	
TOTAL		-723 275,00	-656 317,00	-704 089,78	-632 339,60

	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			-5 000,00	-5 000,00
Bénévolat			-5 000,00	-5 000,00
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL			-5 000,00	-5 000,00

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à XXXXXX € NEANT

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Total pays X	0
Total pays Y	0
Total pays Z	0
Total	0

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ ...		
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ ...		
→ ...		
→ ...		
→ ...		
Total	0	0

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend : (Rubriques à détailler)

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises ou de prestations de services	175 016	169 414
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	175 016	169 414

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	6 665	10 869
Total	6 665	10 869

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie [...] Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du [...]

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer				0
Assurance	292	292	292	875
Electricité et eau				0
Téléphone	107		107	107
Affranchissement	14 694	10 524	726	25 944
Autres (à préciser)				0
Total	15 092	10 816	1 124	26 926

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	38 827	
Actions d'information, de prévention et de dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	49	
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)	22 852	
Total	61 728	0

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	42 566	37 950
Actions d'information, prévention,dépistage	83 402	71 129
Actions de formation		402
Actions de recherche		
Actions autres		
Total	125 968	109 481
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades	3 000	3 000
Actions d'information, prévention,dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	442 341	
Actions autres		
Total	445 341	3 000

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication	1 547	438
Honoraires	4 000	3 094
fournitures + achats marchandises	594	289
locations+assurances+frais postaux et bancaires	1 898	632
frais de formation	205	289
dotation aux amortissements	421	654
frais de personnel	34 581	42 503
Total	43 246	47 899

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	6 665	10 869
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	6 665	10 869

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Abandon de frais locaux		6 090	2 231
Autres (à préciser)		14 000	13 500
	Total	20 090	15 731

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

⇨ A insérer

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger	Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme							
Achats de marchandises	581			52 802						53 383
Variation de stock										0
Autres achats et charges externes	40 853			41 075		9 591				91 519
Aides financières	445 340					11 043				456 383
Impôts, taxes et versement assimilés	427									427
Salaires et traitements	31 023					17 455				48 478
Charges sociales	7 804			49		5 398				13 251
Dotations aux amortissements et dépréciations							422			422
Dotations aux provisions							415			415
Report en fonds dédiés									6 821	6 821
Autres charges	44 618									44 618
Charges financières										
Charges exceptionnelles										
Participations des salariés aux résultats										
Impôt sur les bénéfices										
TOTAL	570 646	0	0	93 927	0	43 487	837	0	6 821	715 717

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
	0	0	0	0	0
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL	0	0	0	0	0

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes Autres missions	3 590
Total	3 590

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
Produits exceptionnels	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0
Charges exceptionnelles	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)


Compte d'Emploi des Ressources (CER) CER à insérer

26/03/2024 -
08:41

001 - COMITÉ DE L'AIN		Décembre 2023	Décembre 2022
EMPLOIS PAR DESTINATION CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		556 346,33	522 121,53
1.1 Réalisées en France		556 346,33	522 121,53
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		111 005,59	109 211,53
Actions en direction des malades, des proches et étb de santé		26 412,43	29 950,80
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		70 694,80	66 942,14
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		432,44	402,16
Actions de société et politique de santé		1 297,33	866,15
<i>Actions internationales réalisées par l'organisme</i>			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		12 168,59	10 940,05
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			110,23
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		445 340,74	412 910,00
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé		3 000,00	3 000,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		442 340,74	407 910,00
<i>Programmes nationaux</i>		6 340,74	22 910,00
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		436 000,00	385 000,00
Mission reversement legs			
Autres actions			2 000,00
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		93 877,25	100 766,98
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		93 877,25	100 766,98
Frais d'appel de dons		15 915,59	15 746,28
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		13 338,99	13 349,92
Frais de traitements des legs			
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et reventes		64 622,67	71 670,78
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			

Frais de Recherche de Mécénat recherche		
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades		
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép		
Concours ext-parrainage entp Formation		
Concours ext-parrainage entp Recherche		
Frais de recherche partenariat		
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13 103,97	49 680,61
3.1 Frais d'information et de communication	86,20	38,00
Frais d'information et de communication externe	86,20	38,00
Frais d'information et de communication interne		
3.2 Frais de fonctionnement	11 512,92	48 557,01
Frais de gestion		28 058,41
Formation administrative		
Impôts et taxes		289,41
Cotisation statutaire 10%	11 512,92	20 209,19
3.3 Autres charges	1 504,85	1 085,60
Charges financières	1 083,19	431,56
Dotations aux amortissements	421,66	654,04
Charges exceptionnelles		
TOTAL DES EMPLOIS	663 327,55	672 569,12
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	415,00	
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	663 742,55	672 569,12

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		5 000,00
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
TOTAL		5 000,00

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	6665	
=- Utilisation	6665	
=+Report	6821	
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	6821	
		26/03/2024 - 08:41
 001 - COMITÉ DE L'AIN	Décembre 2023	Décembre 2022
Détails RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-656 317,00	-627 210,60
1.1 Cotisations sans contrepartie	-31 416,00	-27 312,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-407 616,77	-370 097,74
Dons manuels non affectés	-400 745,81	-368 717,60
Dons manuels affectés	-6 870,96	-306,04
Legs, donations et assurances-vie non affectés		
Legs et autres libéralités affectés		
Mécénat		-1 074,10
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-217284,00	-229 800,86
Manifestations	-146 274,92	-151 023,03
Ventes (dont abonnement à vivre)	-27 496,82	-18 007,80
Prestations et autres ventes	-130,00	
Activités de récupération	-269,75	-183,76
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs		
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-199,89
Autres produits affectés		
Produits financiers	-2 391,31	-1 114,24
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	-43 112,72	-59 272,14
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-5 129,00
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
TOTAL DES RESSOURCES	-658 708,29	-632 339,60
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-5 034,26	-40 229,52
TOTAL	-663 742,55	-672 569,12
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	75 914,33	115 489,81
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	-5 034,26	-40 229,52
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	234,78	654,04
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	71 114,85	75 914,33
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-5 000,00
Bénévolat		-5 000,00
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		-5 000,00

4.7.1 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brute	Dotations à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
2023							
Total							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.2 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	18			
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	1	100	0,06	1660
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	45	5100	6,11	85190,40
	80	7500	4,55	125280,00
	1	50	0,03	951,84
	6	150	0,06	2505,6
	2	30	0,01	501,12
	1	50	0,03	835,20
Total	154	12 980	11	216 924

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,28 € (nbre heure équivalent temps plein x 17,28 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	2	3 276	2
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	2	3 276	2

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	3 529
6257 - Réceptions	Restauration	
...	...	
...	...	
...	...	
	Total	3 529

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 3741 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'Association Comité Départemental de l'Ain de la ligue National contre le cancer,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon, le 26 Avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

COGEPARC

Anne BRION TURCK, Associée